

# SERVICE SOCIAL ETUDIANTS

## Année académique 2026-2027



### REDUCTION DE MINERVAL

Fédération Wallonie-Bruxelles  
Du 01 juillet au 31 octobre 2026

Introduire une demande d'allocation d'études auprès de la Fédération Wallonie - Bruxelles

### PAIEMENT DU MINERVAL

Date limite : 31 octobre 2026

Date limite de paiement d'un acompte de 50\* si vous ne bénéficiez pas d'une prise en charge du minerval

Date limite : 01 février 2027

Date limite de paiement total du minerval \*

### DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Service Social Etudiants – Aide sociale et financière  
Du 24 août 2026 au 16 avril 2027

Introduire une demande d'aide financière auprès du Service Social Etudiants

Service Social Etudiants  
Du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2027

Introduction d'une demande d'accès prioritaire (logement ULB) auprès du Service Social Etudiants pour l'année académique 2027-2028

\* INSCRIPTIONS : Les dates de dépôt varient en fonction du type d'inscription et de la nationalité de l'étudiant. Le solde à payer avant le 31 octobre et le 1<sup>er</sup> février dépend du montant total de vos frais d'inscription. Vous pouvez effectuer le paiement en plusieurs mensualités de septembre à janvier.

## Quand et où introduire votre demande ?

<b>Allocations d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles</b>	<p>Du 01 juillet au 31 octobre 2026</p> <p>Introduisez votre demande de manière électronique ou par courrier postal <a href="https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-superieures/">https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-superieures/</a></p> <p><a href="#">Allocation d'études – et si j'y avais droit ?</a> </p>
<b>Aide sociale et financière</b>	<p>Du 24 août 2026 au 16 avril 2027 Sur rendez-vous via votre portail MonULB</p> <p>« MonULB » « Mon secrétariat virtuel » « Ma situation financière » « Ma demande d'aide financière – <b>dossier au Service Social Etudiants</b> »</p> <p>Contact : <a href="mailto:sse@ulb.be">sse@ulb.be</a></p>
<b>Paiement du minerval</b>	<p>31 octobre 2026 : date limite de réception du paiement des 50€ (si vous n'avez pas introduit de demande auprès de la FWB)</p> <p>01 février 2027 : le solde total des droits d'inscription doit être payé</p> <p>Faute <b>d'être en ordre de paiement aux dates indiquées ci-dessus</b>, votre inscription ne pourra être prise en compte pour l'année académique en cours</p> <p><a href="https://www.ulb.be/fr/inscriptions/frais-d-inscription">https://www.ulb.be/fr/inscriptions/frais-d-inscription</a> </p>
<b>Demande de logement ULB 2027-2028</b>	<p>Du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2027</p> <p>Enregistrez votre demande de logement en résidences universitaires ULB auprès du service logement <a href="#">Trouver un logement - ULB</a></p> <p><b>Enregistrez votre demande d'accès prioritaire auprès du Service Social Etudiants</b></p> <p>Contact (uniquement au mois de mars) : <a href="mailto:priorlogementSSE@ulb.be">priorlogementSSE@ulb.be</a></p>